

# Procès-verbal N° 07 - 2014

## Séance du Conseil communal de Pully du 5 novembre 2014 à 20h00 dans les salles au 1<sup>er</sup> étage de la Maison Pulliérane

### SOMMAIRE

	<u>Pages</u>
• Présences	1
• Ordre du jour :	1
- Préavis 19/2014 Arrêté d'imposition pour l'année 2015	2 - 7
- Divers	7 - 8

A 20h00, le Président invite les Conseillères et Conseillers à prendre place pour permettre à la secrétaire de procéder à l'appel. Il y a alors 82 présents rejoints par 5 retardataires. Le quorum est atteint. Le Président ouvre officiellement cette séance, conformément à l'article 59 du règlement du Conseil.

Les 9 Conseillères et Conseillers suivants se sont excusés auprès du Président ou de la secrétaire du Conseil : Mesdames Valérie ANGLARD, Karine CHEVALLAZ, Christine SORENSEN, Messieurs Mathias FERNANDEZ, Pierre-Laurent ROCHAT, Pascal PFISTER, Fabio MARCHETTO, Steve MARION, Philippe DIESBACH.

Monsieur Jean-Marc CHEVALLAZ arrivera avec un peu de retard.

Les personnalités suivantes se sont fait excuser :

M. Jacques HALDY, député ; M. Guy-Philippe BOLAY, député ; M. Philippe MODOUX, député.

Le Président a le plaisir de saluer la représentante de la presse qui nous fait l'honneur de suivre régulièrement nos débats. Il s'agit de Madame Marie NICOLIER,

de 24Heures.

Le Président constate également ce soir la présence d'un public attentif et nombreux. Il remercie les personnes pour l'intérêt qu'elles témoignent à nos discussions et délibérations.

Le Président rappelle que notre ordre du jour concerne uniquement l'arrêté d'imposition pour l'année 2015 et éventuellement des divers. Nous ne traiterons aucune proposition individuelle, c'est-à-dire, des motions, postulats ou interpellations, etc..

Je vous rappelle que lors de notre séance du 29 octobre 2014 nous étions à la discussion sur le fond. Nous avons accepté la durée de la validité du taux d'imposition et un amendement avait été déposé par le PLR pour la diminution de l'impôt de 3 points, soit 60 %. Cet amendement, après votation à bulletins secrets refusé par 42 voix contre, 41 voix pour et deux abstentions. Un deuxième débat a été demandé. Duite à la discussion que j'ai eue avec Monsieur Jean-François Crosset, Préfet nous allons reprendre la discussion où elle s'est arrêtée.

## 1. ORDRE DU JOUR

### 1. Préavis 19/2014 Arrêté d'imposition pour l'année 2015

Commission des finances

### 2. Divers.

#### 1.1. Préavis 19/2014 Arrêté d'imposition pour l'année 2015

Le Président ouvre la discussion sur le taux d'imposition proposé par la Municipalité qui est de 63 %.

#### **Monsieur Jean-Blaise PASCHOUD demande la parole :**

Je suis chargé par mon groupe de régler les problèmes de procédure et vous avez à juste titre dit qu'il faut reprendre la discussion, mais il faut la reprendre là où elle a été interrompue. Elle a été interrompue après le vote sur l'amendement, donc on ne peut pas revenir une deuxième fois sur cet amendement ou sur ces articles, il faut continuer les articles et terminer le premier débat. Si vous revenez sur l'amendement vous violez gravement le règlement.

#### **Monsieur Jean-Robert CHAVAN demande la parole :**

Après une semaine d'interruption le débat relatif au préavis 19/2014 arrêté d'imposition pour l'année 2015, reprend là où il s'est interrompu, mercredi passé. Nous reprenons donc ce premier débat selon les avis et directives émis par Monsieur le Préfet. L'amendement de Monsieur Richard PFISTER qui nous proposait de diminuer le taux d'imposition de 3 points pour le fixer à 60

pour l'année 2015 a été voté et refusé mercredi dernier par notre Conseil et nous ne pouvons pas y revenir. En revanche, la possibilité de présenter un nouvel amendement reste toujours ouverte selon les avis et directives de notre Préfet. J'ai donc l'honneur de vous présenter au nom du groupe PLR un nouvel amendement qui vous propose une diminution de 2 points en référence à celui du préavis afin fixer le taux d'imposition à 61 % pour l'année 2015. Je ne reviendrai pas sur les arguments qui ont été développés mercredi passé tant en faveur que pour combattre une diminution du taux d'imposition qu'elle soit d'ailleurs de trois ou de deux points. Les interventions, toujours de valeur qui ont été développées la semaine dernière sont encore fraîches dans nos esprits et je suis bien persuadé que chacune et chacun Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers a pu se forger une conviction bien établie sur le sujet sans qu'il faille, pour ma part en tout cas, développer davantage. Je suis non moins persuadé que le Conseil a hâte de se déterminer sur cet arrêté d'imposition et de régler la question de ce préavis. Je permets donc de recommander à vos suffrages l'amendement que je viens de vous proposer et que je viens de déposer auprès de notre Président au nom du groupe PLR. Et je vous remercie de votre attention.

**Madame Muriel THALMANN demande la parole :**

Au nom du groupe Socialiste je demande le vote à bulletin secret.

**Monsieur Jean-Robert CHAVAN demande la parole :**

Au nom du groupe PLR je propose l'appel nominal.

Le Président demande qui est pour le vote à bulletin secret.

42 personnes sont pour le vote à bulletin secret.

Le Président demande qui est pour le vote à l'appel nominal.

27 personnes sont pour l'appel nominal.

4 personnes s'abstiennent.

Le Président passe au vote de l'amendement.

Le Président rappelle que ceux qui sont pour l'amendement doivent répondre par « oui » et ceux qui sont contre l'amendement doivent répondre par « non ».

**Monsieur Jean-Robert CHAVAN demande la parole :**

Monsieur le Président est-ce que vous pouvez répéter clairement, afin que chacun vote vraiment en pleine connaissance de cause, quel est exactement la teneur de cet amendement.

L'amendement est le suivant: le groupe PLR propose une diminution de 2 points en référence à celui du préavis afin fixer le taux d'imposition à 61 %, article premier, chapitre 1, 2 et 3 de l'arrêté pour l'année 2015 de

notre commune.

**Monsieur Frank DUCRET demande la parole :**

Monsieur le Président pourquoi n'avez-vous pas ouvert la discussion ?

Le Président déclare qu'il a ouvert la discussion et que plusieurs personnes se sont exprimées.

Le Président prie les scrutatrices de distribuer les bulletins.

Il demande si chacune et chacun a eu son bulletin et a pu voter.

Le Président prie les scrutatrices de ramasser les bulletins et de procéder au dépouillement.

Bulletins délivrés	87
Bulletins rentrés	87
Bulletins blancs	2
Bulletins nuls	0

Bulletins oui	39
Bulletins non	46

L'amendement est refusé. Le taux d'imposition sera donc de 63 % pour les chiffres 1, 2 et 3.

**Chiffre 4      Impôt spécial particulièrement affecté à des dépenses déterminées.**

Le Président ouvre la discussion sur ce chiffre.

La parole n'étant pas demandée, ce chiffre est adopté.

**Chiffre 5      Impôt foncier proportionnel sans défalcation des dettes basé sur l'estimation fiscale (100 %) des immeubles**

Le Président ouvre la discussion sur ce chiffre.

La parole n'étant pas demandée, ce chiffre est adopté.

**Chiffre 6      Impôt personnel fixe**

Le Président ouvre la discussion sur ce chiffre.

La parole n'étant pas demandée, ce chiffre est adopté.

**Chiffre 7      Droits de mutation, successions et donations**

Le Président ouvre la discussion sur ce chiffre.

La parole n'étant pas demandée, ce chiffre est adopté.

**Chiffre 8      Impôt complémentaire sur les immeubles appartenant aux sociétés et fondations**

Le Président ouvre la discussion sur ce chiffre.

La parole n'étant pas demandée, ce chiffre est adopté.

**Chiffre 9      Impôt sur les loyers**

Le Président ouvre la discussion sur ce chiffre.

La parole n'étant pas demandée, ce chiffre est adopté.

**Chiffre 10      Impôt sur les divertissements**

Le Président ouvre la discussion sur ce chiffre.

La parole n'étant pas demandée, ce chiffre est adopté.

**Chiffre 10bis   Tombolas - Lotos**

Le Président ouvre la discussion sur ce chiffre.

Le Président rappelle que ce chiffre a été amendé par la Commission des finances et que la Municipalité s'est ralliée à cet amendement.

La parole n'étant pas demandée, ce chiffre est adopté.

**Chiffre 11      Impôt sur les chiens**

Le Président ouvre la discussion sur ce chiffre.

La parole n'étant pas demandée, ce chiffre est adopté.

Le Président ouvre la discussion sur l'article premier pris dans son ensemble.

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion.

La parole ayant été demandée aux chiffres 1, 2 et 3, le Président passe au vote sur l'article premier.

Le Président demande que celles et ceux qui acceptent l'article premier sont priés de lever leur carton orange.

L'article premier est adopté à une large majorité, sans opposition et 12 abstentions.

## **Article 2**

### **Chiffre 12      Impôt sur les patentes de tabac**

Le Président ouvre la discussion sur ce chiffre.

La parole n'étant pas demandée, ce chiffre est adopté.

### **Chiffre 13      Taxe sur la vente des boissons alcooliques**

Le Président ouvre la discussion sur ce chiffre.

La parole n'étant pas demandée, ce chiffre est adopté

La parole n'ayant pas été demandée sur l'article 2, il est adopté.

## **Article 3      Choix du système de perception**

Le Président ouvre la discussion sur cet article.

La parole n'étant pas demandée, l'article 3 est adopté.

## **Article 4      Echéances**

Le Président ouvre la discussion sur cet article.

La parole n'étant pas demandée, l'article 4 est adopté.

## **Article 5      Paiements - Intérêts de retard**

Le Président ouvre la discussion sur cet article.

La parole n'étant pas demandée, l'article 5 est adopté.

## **Article 6      Remises d'impôts**

Le Président ouvre la discussion sur cet article.

La parole n'étant pas demandée, l'article 6 est adopté.

## **Article 7      Infraction**

Le Président ouvre la discussion sur cet article.

La parole n'étant pas demandée, l'article 7 est adopté.

## **Article 8      Soustractions d'impôts**

Le Président ouvre la discussion sur cet article.

La parole n'étant pas demandée, l'article 8 est adopté.

**Article 9 Commission communale de recours**

Le Président ouvre la discussion sur cet article.

La parole n'étant pas demandée, l'article 9 est adopté.

**Article 10 Recours au Tribunal cantonal**

Le Président ouvre la discussion sur cet article.

La parole n'étant pas demandée, l'article 10 est adopté.

**Article 11 Paiement des impôts sur les successions et donations par donation**

La parole n'étant pas demandée, l'article 11 est adopté.

Le Président ouvre une discussion générale sur l'ensemble du préavis 19/2014 Arrêté d'imposition pour l'année 2015.

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion.

Le Président passe maintenant au vote des conclusions du préavis 19/2014, celles et ceux qui acceptent les conclusions du préavis amendé sont priés de lever leur carton orange.

Les conclusions de préavis 19/2014 amendé sont acceptées à une large majorité, sans opposition et 24 abstentions.

**2. Divers**

**Madame Verena KUONEN demande la parole :**

En fait ma question est très précise c'est concernant les travaux au centre de Pully à l'avenue du Tirage. J'ai simplement une question. Est-ce que c'est définitif que le pont du Tirage est fermé et qu'on ne peut quasiment plus passer ? J'aimerais juste avoir une réponse précise à ma question.

**Monsieur Martial LAMBERT demande la parole :**

Le pont du Tirage est quand même ouvert aux automobilistes et aux transports publics, par contre, effectivement pour des raisons de sécurité il est interdit aux piétons. Il y a des cheminements piétonniers notamment pour les enfants qui sont clairement indiqués.

**Madame Verena KUONEN demande la parole :**

Combien de temps est-ce que ça va durer ? Est-ce qu'on a une idée ?

**Monsieur Martial LAMBERT demande la parole :**

Je dirais, les prévisions les plus pessimistes une année et les plus optimistes 4 mois.

**Madame Verena KUONEN demande la parole :**

Je vous remercie beaucoup pour votre réponse. Par contre, j'avais quand même juste une interrogation en discutant avec beaucoup de piétons, vous savez il y a quand même beaucoup de piétons. Est-ce que ce serait imaginable, finalement, comme il y a eu pas tellement longtemps, on ferme le Tirage à la circulation et on laisse passer les piétons et les voitures passent comme quand le pont était fermé.

**Monsieur Richard PFISTER demande la parole :**

L'idée d'avoir un minimum de divers, c'est pour ne pas avoir une séance à rallonge, mais c'est la question qui est à rallonge maintenant. Et je trouve que la questionneuse pourrait au moins avoir la noblesse de déclarer ses intérêts.

**Madame Verena KUONEN demande la parole :**

A part ça, ce n'est pas parce que je ne vois pas que je parle pour moi. De toute façon pour moi ça va être quelques mois assez difficiles. Mais il n'y a pas de problèmes moi je vais composer avec la situation. Par contre, figurez-vous que j'ai beaucoup de contact avec les gens et c'est les piétons qui m'ont posé la question. J'ai eu une réponse. Je remercie la Municipalité d'avoir répondu à ma première question à la deuxième pas encore, mais peut-être que ça viendra.

Nous arrivons au terme de la séance, il est 20h40. Le Président clôt les débats en souhaitant à chacun un bon retour dans son foyer. Il rappelle que notre prochaine séance aura lieu le 19 novembre 2014 à 20h00 à la grande salle de la Maison Pulliérane.

Le Président :

Cédric Milliquet

La secrétaire :

Jacqueline Vallotton